



Conseil Communautaire
du mardi 13 avril 2021 à 20 h 30
à la salle polyvalente de Réalmont

Date de convocation : 7 avril 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Madame Marie-Claude ROBERT, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean- Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Isabelle ROBERT, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna FAURÉ.

Excusés donnant procuration : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU donnant procuration à Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Madame Marie-Claude ROBERT, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MOREL.

DÉCISIONS DE BUREAU PAR DÉLÉGATION

2021-16 du jeudi 11 mars 2021 : Avenant n° 3 au marché de services pour les études préalables à la prise de compétence eau potable et assainissement en lien avec l'élaboration du PLUi

Vu la décision n° 2018-51 du 02 octobre 2018 ayant pour objet l'attribution marchés de services pour les études préalables à la prise de compétence eau potable et assainissement en lien avec l'élaboration du PLUi,

Vu la décision n° 2019-41 du 14 novembre 2019 ayant pour objet les avenants aux marchés de services pour les études préalables à la prise de compétence eau potable et assainissement en lien avec l'élaboration du PLUi,

Considérant la nécessité, afin de mener à bien les schémas communaux d'assainissement, d'augmenter le linéaire de passage caméra et de test à la fumée,

Considérant que des prestations prévues au marché n'ont pas été réalisées,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de modifier en conséquence le marché de services n° 2018-S-013 passé avec la Société G2C INGÉNIERE et de porter son montant à 109 102,50 € HT, soit une plus-value de 5 152,50 € HT.

- autorise le Président à signer l'avenant n°3 correspondant et tout autre pièce utile à l'exécution de la présente.

2021-17 du jeudi 11 mars 2021 : Maîtrise d'oeuvre voirie 2021

Vu la consultation lancée auprès de trois bureaux d'études spécialisés,

Considérant que l'offre économique la plus avantageuse est celle proposée par la Société **2au – Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme SEBA SUD OUEST**,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux d'entretien de la voirie au titre de l'exercice 2021 à la Société **2au – Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme** domiciliée 34 bis, chemin du chapitre à Toulouse (31100) moyennant des honoraires fixés à 3,9 % du montant des bons de commande validés,
- autorise le Président à signer le contrat à intervenir et tout autre pièce utile à l'exécution de la présente.

2021-18 du jeudi 18 mars 2021 : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'Association ASALÉE

Madame Magali GUIBBAL, salariée de l'Association ASALÉE, a saisi les services de la Communauté de Communes afin d'intégrer à temps complet un cabinet médical au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont pour y exercer son activité professionnelle d'infirmière.

Madame GUIBBAL travaillera en collaboration avec les 4 médecins généralistes de l'équipement médical dans l'intérêt de la patientèle réalmontaise. Aussi, est-il est proposé de répondre favorablement à sa demande.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire avec l'Association ASALÉE qui désigne de manière exclusive pour réaliser cette convention, Madame Magali GUIBBAL.

2021-19 du jeudi 18 mars 2021 : Développement économique – Logement de fonction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Signature d'une convention d'occupation précaire de locaux meublés avec Madame Léa PIAZZETTA

Madame Adeline GALZIN, Kinésithérapeute au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié a saisi les services de la Communauté de Communes pour que sa future collaboratrice, Madame Léa PIAZZETTA, puisse louer le logement de fonction situé à l'étage de l'équipement médical pour une durée de 1 mois.

Pour répondre favorablement à cette sollicitation, il est proposé de signer une convention d'occupation précaire de locaux meublés avec Madame PIAZZETTA ; une redevance d'un montant de 350 € charges incluses sera appelée pour la période de jouissance du bien.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire de locaux meublés dans les conditions susvisées.

2021-20 du jeudi 18 mars 2021 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Attribution d'une subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou,

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,

Vu la demande de subvention présentée à l'ANAH par M. BLANC Claude et Simone dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou,

Vu que ce dossier de demande a reçu l'agrément de la commission de l'ANAH,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	Adresse	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant HT de la dépense éligible	Taux subvention	Montant de la subvention attribuée
BLANC Claude et Simone	12, chemin de La Clotte 81120 Réalmont	Autonomie	19 508,52 €	19 384,00 €	10 %	1938,40 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

2021-21 du jeudi 1^{er} avril 2021 : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Signature d'un avenant avec Madame Sophie MILH

Madame Sophie MILH, psychomotricienne au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont, souhaite réduire à compter du 1^{er} mai 2021 sa présence dans l'équipement médical à 2 demi-journées par semaine et libérer à compter du 1^{er} juin 2021 le local faisant office de salle d'attente (désigné H01-Attente).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au bail de locaux à usage exclusivement professionnel correspondant.

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Finances :

- Budget principal - Affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses de fonctionnement :	3 289 772,03 €
Recettes de fonctionnement :	<u>4 236 622,08 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	946 850,05 €
Reprise déficit du budget du service commun	- 23 009,68 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>1 169 547,38 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	2 093 387,75 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses d'investissement :	1 449 219,61 €
Recettes d'investissement :	<u>1 138 775,28 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 310 444,33 €
Reprise excédent du budget du service commun	7 334,70 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>107 928,96 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	- 195 180,67 €

Restes à réaliser dépenses :	1 333 130,00 €
Restes à réaliser recettes :	<u>693 206,00 €</u>
Solde restes à réaliser :	- 639 924,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	835 104,67 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 2 093 387,75 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 835 104,67 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 1 258 283,08 €**.

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget principal.

- Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaires – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses de fonctionnement :	256 144,04 €
Recettes de fonctionnement :	<u>210 738,23 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 45 405,81 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>213 952,84 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	168 547,03 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses d'investissement :	435 226,83 €
Recettes d'investissement :	<u>557 174,29 €</u>
Résultat de l'exercice 2020 :	121 947,46 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>- 232 403,15 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	- 110 455,69 €
Restes à réaliser dépenses :	2 886,00 €
Restes à réaliser recettes :	<u>0,00 €</u>
Solde restes à réaliser :	- 2886,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	113 341,69 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 168 547,03 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 113 341,69 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 55 205,34 €**.

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaires .

- Budget annexe Ordures Ménagères – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

Section de fonctionnement :	
Dépenses de fonctionnement :	1 105 341,38 €
Recettes de fonctionnement :	<u>1 089 908,38 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 15 433,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>192 125,61 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	176 692,61 €

Section d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	30 233,73 €
Recettes d'investissement :	<u>51 797,03 €</u>
Résultat de l'exercice 2020 :	21 563,30 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>81 640,95 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	103 204,25 €
Restes à réaliser dépenses :	69 000,00 €
Restes à réaliser recettes :	<u>0,00 €</u>
Solde restes à réaliser :	69 000,00 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, + **176 692,61 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Ordures Ménagères.

- Budget annexe Eau – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

Section de fonctionnement :	
Dépenses de fonctionnement :	488338,36 €
Recettes de fonctionnement :	<u>646 946,10 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	158 607,74 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	158 607,74 €

Section d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	11 474,17 €
Recettes d'investissement :	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2020 :	- 11 474,17 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	- 11 474,17 €
Restes à réaliser dépenses :	18 330,00€
Restes à réaliser recettes :	<u>0,00 €</u>

Solde restes à réaliser :	- 18 330,00€
Besoin de financement de la section d'investissement :	29 804,17 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 158 607,74 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+29 804,17 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 128 803,57 €**.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Eau.

- Budget annexe Assainissement – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

Section de fonctionnement :	
Dépenses de fonctionnement :	181 895,26 €
Recettes de fonctionnement :	<u>465 182,13 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	283 286,87 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	283 286,87 €

Section d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	145 442,02 €
Recettes d'investissement :	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2020 :	- 145 442,02 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	- 145 442,02 €
Restes à réaliser dépenses :	57 000,00 €
Restes à réaliser recettes :	<u>5 000,00 €</u>
Solde restes à réaliser :	- 52 000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	197 442,02 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 283 286,87 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 197 442,02 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 85 844,85 €**.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Assainissement.

- Budget annexe SPANC – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

Section de fonctionnement :	
Dépenses de fonctionnement :	- 1000,00 €
Recettes de fonctionnement :	+ <u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 1000,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :	+ <u>103 707,02 €</u>
Résultat cumulé 2020 :	+ 102 707,02 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, + **102 707,02 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe SPANC.

- Vote des taux 2021 de la fiscalité ménage

Au regard des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles notifiées par l'État, M. VIAULES propose à l'assemblée de ne pas faire évoluer les taux de la fiscalité ménage pour un produit fiscal 2021 attendu comme suit :

	Taux 2021	Base d'imposition	Produit fiscal attendu
Foncier bâti	3,37%	8 214 000	276 600 €
Foncier non bâti	8,98%	554 900	49 837 €
		8 768 900	326 437 €

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, retient cette proposition et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif principal 2021.

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises 2021

M. VIAULES informe l'assemblée qu'au titre de l'année 2021 (état 1259), le taux maximum de droit commun est égal à 32,08 % et le taux maximum dérogatoire à 32,08 %.

L'assemblée a donc la possibilité :

- soit de voter le taux maximum de droit commun égal à 32,08 %
- soit de voter le taux maximum dérogatoire égal à 32,08 %,
- soit d'utiliser le taux mis en réserve en 2018, soit 0,13 %, et de porter le taux à 32,21 % (32,08 + 0,13) sachant que si cette réserve n'est pas utilisée, elle sera perdue en 2022.

Pour mémoire, le choix a été fait de ne pas augmenter le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) durant les 3 dernières années, ainsi ont été mis en réserve les taux suivants : 0,13 en 2018, 0,67 en 2019 et 0,05 en 2020.

Au regard des bases de CFE notifiées par l'État, intégrant les décisions prises en matière de cotisation minimum, M. VIAULES propose de ne pas faire évoluer le taux pour l'année 2021.

Base 2021	Taux 2021	Produit 2021
1 518 000	32,05%	486 519 €

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, retient cette proposition et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif principal 2021.

- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

M. VIAULES invite l'assemblée à se prononcer sur le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) applicable en 2021. Au regard des bases notifiées par l'État et du produit attendu pour équilibrer le budget primitif annexe Ordures Ménagères, il propose de ne pas faire évoluer le taux pour l'année 2021.

	Bases 2021	Taux 2021	Produits 2021
ARIFAT	89 250	12,89	11 504 €
FAUCH	335 480	12,89	43 243 €
LABOUTARIE	307 875	12,89	39 685 €
LAMILLARIE	349 389	12,89	45 036 €
LOMBERS	735 927	12,89	94 861 €
MONTREDON-LABESSONNIE	1 619 968	12,89	208 814 €
ORBAN	155 184	12,89	20 003 €
POULAN-POUZOLS	313 863	12,89	40 457 €
REALMONT	3 356 849	12,89	432 698 €
SIEURAC	102 459	12,89	13 207 €
TERRE DE BANCALIE	1 011 023	12,89	130 321 €
TOTAL	8 377 267		1 079 830

soit un produit total de : 1 079 830,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient cette proposition et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif annexe Ordures Ménagères 2021.

- Attributions de compensation 2021

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 8 février 2021, M. VIAULES propose à l'assemblée d'arrêter comme suit les attributions de compensation 2021 :

COMMUNES	attribution négative	attribution positive
ARIFAT	161,64	
FAUCH	29 160,04	
LABOUTARIÉ		28 963,05
LAMILLARIÉ	25 320,67	
LOMBERS		46 582,05
MONTREDON LABESSONNIÉ	30 677,32	
ORBAN	27 918,29	
POULAN-POUZOLS	26 192,57	
REALMONT		93 346,66
SIEURAC	19 584,77	
TERRE DE BANCALIE	117 571,77	
TOTAL	276 587,07	168 891,76

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient cette proposition sous réserve de l'accord des Communes membres à la majorité qualifiée et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif principal 2021.

- Budget primitif principal 2021

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif du budget principal pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation

des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif 2021 : budget principal	
section de fonctionnement	5 269 515,00 €
section d'investissement	4 582 380,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif principal 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.) pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif annexe 2021 : MSP	
section de fonctionnement	314 921,00 €
section d'investissement	289,280,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : Petite Enfance – Enfance Jeunesse

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Petite Enfance- Enfance – Jeunesse (PEEJ) pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 1 600 720,00 €.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Petite Enfance - Enfance Jeunesse 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : Ordures Ménagères

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif aux Ordures Ménagères pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif annexe 2021 : ordures ménagères	
section de fonctionnement	1 280 682,00 €
section d'investissement	130 334,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Ordures Ménagères 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : SPANC

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif au Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes.

Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 103 707,00 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe SPANC 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ZAC LABOUTARIE

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Laboutarié pour l'année 2021, a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif annexe 2021 : ZAC de Laboutarié	
section de fonctionnement	953 978,00 €
section d'investissement	975 695,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZAC de Laboutarié 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ZA LOMBERS

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Zone d'Activité Économique de Lombers pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif annexe 2021 : ZA de Lombers	
section de fonctionnement	841 905,00 €
section d'investissement	528 730,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZA de Lombers 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ZA FOURNIALS

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Zone d'Activité Économique des Fournials pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif annexe 2021 : ZA des Fournials	
section de fonctionnement	93 322,00 €
section d'investissement	93 417,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZA des Fournials 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : EAU

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à l'eau pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif annexe 2021 :	
Eau	
section de fonctionnement	832 843,00 €
section d'investissement	561 050,00€

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** (une abstention : M. ROQUES), retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Eau 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ASSAINISSEMENT

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à l'assainissement pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif annexe 2021 :	
Assainissement	
section de fonctionnement	615 844,00 €
section d'investissement	965 897,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Assainissement 2021.

- Définition des durées d'amortissement

M. VIAULES informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des durées d'amortissement arrêté lors du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2020 (*délibération n° 2020-003*) en vue d'intégrer les nouveaux biens, suite au transfert de compétences :

Type d'immobilisation	durée d'amortissement
Biens de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Livres et DVD (Fonds d'acquisition)	5 ans
Matériel de bureau et mobilier	5 ans
Autre matériel classique	5 ans
Aménagements extérieurs	5 ans
Versement subvention sphère privée	5 ans
Outils	6 ans
Véhicules légers	7 ans
Documents d'urbanisme	10 ans
Containers ordures et verre	10 ans
Versement subvention sphère publique (RIP)	15 ans
Nouvelle construction inférieure à 1 000 000 €	15 ans
Nouvelle construction supérieure à 1 000 000 €	30 ans
Réseaux Eau - Assainissement	50 ans
Stations d'épuration	50 ans

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, arrête les durées d'amortissement susvisées.

- Voirie d'Intérêt Communautaire : Financement réhabilitation du pont de La Lande

M. CALVIGNAC rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 14 décembre 2020 (*délibération n° 2020-125*), le Conseil Communautaire a validé la définition et arrêté les modalités de financement des grosses réparations des ouvrages d'art ainsi que la liste des ouvrages concernés.

Le pont dit de « La Lande », ouvrage d'art limitrophe situé sur les Communes de Réalmont et de Vénès, ressort de cette liste (ouvrage n° 81 222 P08 sur la VIC n° 82).

Dans sa séance du 24 mars 2021 (*délibération n° CM24032021D12*), le Conseil Municipal de la Commune de Réalmont a approuvé la définition et les modalités de financement des grosses réparations des ouvrages d'art sur les voies d'intérêt communautaire.

La réception des travaux de réhabilitation du pont de « La Lande » réalisés dans le cadre d'une convention de mandat par la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout étant intervenue le 25 juin 2020, la Commune de Réalmont peut en conséquence être appelée à verser un fonds de concours dont le montant s'élève à 81 831,18 € représentant 50 % du coût total de l'opération pris en charge par la Communauté de Communes.

Modalités de calcul :

Coût total de l'opération (TTC)	492 038,76 €
FCTVA (16,404%)	80 714,04 €
Subvention Département	<u>84 000,00 €</u>
Reste à répartir	327 324,72 €

Financement :

CC Lautrécois Pays d'Agout	130 929,89 €
Commune de Vénès	32 732,47 €
CC Centre Tarn	163 662,36 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'appeler auprès de la Commune de Réalmont un fonds de concours d'un montant de 81 831,18 € pour le financement des travaux de réhabilitation du pont de « La Lande ».

Ressources Humaines :

- Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

M. le Président rappelle à l'assemblée que depuis sa création, la Communauté de Communes procède, par délibération, à des créations de poste au fur et à mesure de l'évolution des services et de la carrière des agents, certains postes étant amenés à être vacants voire à être supprimés.

Afin d'améliorer l'information de l'assemblée, il est proposé d'arrêter le tableau des effectifs ci-dessous qui récapitule l'ensemble des postes ouverts au 1^{er} mars 2021. Conformément aux textes en vigueur, ce document sera actualisé chaque année et annexé au budget primitif de l'exercice.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2021

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur général des services	Attaché principal (détaché sur emploi fonctionnel)	35	1	1	0
Responsable du Pôle Développement Territorial	Attaché principal	35	1	1	0
Responsable du Pôle Administration	Attaché	35	1	1	0
Responsable du Pôle Services à la Population	Attaché	35	1	1	0
Chargé de développement du Commerce local	Attaché	35	1	0	1
Chargé de mission Tourisme Pleine Nature	Attaché – CDD de droit public	35	1	1	0
Assistante de Direction	Rédacteur principal de 2ème classe	35	1	1	0
Instructeur ADS	Rédacteur territorial	35	1	1	0
Comptabilité – Finances	Rédacteur territorial	35	1	1	0
Chargé de mission Développement économique	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	1	1	0
Coordinatrice Enfance-Jeunesse & Vie Sociale	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	1	0	1
Secrétaire assistance technique	Adjoint administratif	35	1	0	1
Agent d'accueil et d'animation touristique	Adjoint administratif	35	1	1	0
Animateur MSAP	Adjoint administratif	35	1	1	0
Animateur MSAP	Adjoint administratif	35	1	1	0
Secrétaire Enfance Jeunesse	Adjoint administratif – CDI de droit public	35	1	1	0
TOTAL Filière Administrative			16	13	3

FILIERE ANIMATION					
Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Chef de service Enfance	Animateur principal 1ère classe	35	1	1	0
Coordinatrice Enfance	Animateur principal 2ème classe	35	1	0	1
Chargé de mission Jeunesse-Jeunes Adultes	Animateur principal 2ème classe – CDD de droit public	35	1	1	0
Chargé de mission Environnement	Animateur principal 2ème classe	35	1	1	0
Chef de service Petite-Enfance et Jeunesse	Animateur	35	1	0	1
Directrice ALAE	Animateur	35	1	1	0
Animatrice du RIME	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35	1	1	0
Animateur Jeunesse	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation principal 2ème classe	17	1	0	1
Animateur Enfance	Adjoint d'animation principal 2ème classe	24,5	1	1	0
Animateur Jeunesse	Adjoint d'animation	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation	35	1	1	0
Animateur Jeunesse	Adjoint d'animation	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation – CDI de droit public	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation – CDI de droit public	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation – CDI de droit public	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation – CDI de droit public	25	1	1	0
Animateur Enfance référent CLAS	Adjoint d'animation	35	1	1	0
Animateur Enfance	Adjoint d'animation	35	1	1	0
TOTAL Filière Animation			21	18	3

FILIERE CULTURELLE

Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35	1	1	0
Chef du service Lecture Publique	Assistant du Patrimoine et des Bibliothèques Principal	35	1	1	0
Coordinatrice des actions culturelles	Adjoint du patrimoine	35	1	0	1
TOTAL Filière Culturelle			3	2	1

FILIERE TECHNIQUE

Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Responsable du Pôle Technique	Ingénieur – CDI de droit public	35	1	1	0
Technicien Patrimoine et Projets	Technicien principal 2ème classe	35	1	1	0
Responsable du service Ordures Ménagères	Agent de Maîtrise principal	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Agent polyvalent	Agent de Maîtrise	23	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Adjoint technique 2ème Classe	35	1	1	0
Régisseur	Adjoint technique 2ème Classe	35	1	1	0
Animateur Développeur Numérique	Adjoint technique 2ème Classe	35	1	1	0
TOTAL Filière Technique			13	13	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Animatrice RAM	Educateur principal de jeunes enfants de classe except	29	1	1	0
Animatrice RAM	Educateur principal de jeunes enfants 1ère classe	29	1	0	1
TOTAL Filière Médico-Sociale			2	1	1

TOTAL GENERAL

			55	47	8
--	--	--	-----------	-----------	----------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021 susvisé..

- Suppressions et créations d'emplois permanents suite à avancement de grade

M. le Président informe l'assemblée que les Lignes Directrices de Gestion ayant été arrêtées au 1^{er} avril 2021 et suite aux propositions d'avancement de grade 2021, il convient de prévoir les suppressions et créations des postes concernés comme suit :

Suppressions :

- un emploi permanent d'Attaché principal à temps complet,
- un emploi permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi permanent de d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- un emploi permanent d'Agent de Maîtrise à temps complet,

Créations :

- un emploi permanent à temps complet d'Attaché Hors Classe à compter du 1^{er} mai 2021,
- un emploi permanent de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021,
- un emploi permanent de d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2021,

- un emploi permanent d'Agent de Maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte les suppressions et créations de postes susvisées et par voie de conséquence la modification du tableau des effectifs.

- Création d'un emploi permanent à temps complet

M. le Président informe l'assemblée qu'au regard des besoins devenus permanents en matière de communication à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, il convient de recruter un Chargé de Communication.

Il est donc proposé à de créer, à compter du 1^{er} mai 2021, un emploi sur le grade d'Attaché Territorial – Catégorie A – titulaire à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

- Mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG 81 – Avenant à la convention d'adhésion

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 10 juillet 2018 (*délibération n° 2018-047*), le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation et de confier, par voie de convention, cette mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG 81).

Par un courrier en date du 26 mars dernier, le Président du CDG 81 fait savoir que l'expérimentation devait initialement s'achever au terme d'une période de quatre ans, soit le 18 novembre 2020. Or, l'article 34 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 l'a prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Aussi, afin que la convention passée avec la CDG 81 puisse voir perdurer ses effets tout au long de l'expérimentation telle qu'elle vient d'être prolongée, il s'avère nécessaire de passer un avenant.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à signer l'avenant à intervenir.

- Politique Locale du Commerce : Création d'un emploi de « Manager de commerce » non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 25 mars dernier (*délibération n° 2021-025*), le Conseil Communautaire a décidé de créer un emploi de "Manager du commerce" dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée d'un an renouvelable une fois.

Or, pour bénéficier de l'aide forfaitaire allouée par la Banque des Territoire dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", à savoir 20 000 € par an sur 2 ans, le contrat de travail à intervenir doit avoir une durée minimale de deux ans. Il est donc proposé de prendre une nouvelle délibération portant la durée du contrat de projet à deux ans.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de porter la durée du contrat de projet à deux ans.

Administration :

Commissions Thématiques : Modification de la composition

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 14 décembre 2020 (*délibération n° 2020-117*), le Conseil Communautaire a décidé de créer six Commissions Thématiques et d'en désigner les membres. Dans sa séance du 11 février 2021 (*délibération n°2021-004*), le Conseil Communautaire a modifié la composition de certaines commissions.

De nouveaux conseillers municipaux de la Commune de Lamillarié souhaitent s'inscrire aux différentes commissions :

- M. Jacques FONTORBE : Commissions « Cadre de vie » et « Technique »
- Mme Michèle ROQUES Commissions « Cadre de vie », « Éducation Culture » et « Sociale »,
- M. Patrick RIVIÈRE : Commission « Technique »,
- M. Rémi ROUQUETTE : Commission « Technique »,
- Mme Bénédicte PACORIG : Commissions « Éducation Culture » et « Tourisme »,
- M. Nicolas SORÈZE : Commission « Éducation Culture »,
- Mme Chloé FLOTTARD : Commission « Sociale »,
- Mme Julie BERGÉ : Commissions « Tourisme » et « Développement économique »,
- M. Clément SUDRE : Commissions « Tourisme » et « Développement économique »,
- M. Fabien FAGET : Commission « Développement économique ».

En outre, Mme Delphine DESBOIS ne souhaite plus participer aux Commissions « Éducation Culture » et « Développement économique ».

Il est donc proposé de désigner ces nouveaux membres et d'entériner la modification de la composition des Commissions Thématiques comme suit :

* Commission « **Cadre de vie** »

Mme Mireille GAYET
Mme Marie-Claude COMBES
Mr Alain BARRAU
Mr Alain HERNANDEZ
Mr Charles MOULY
Mr Serge BOURREL
Mr Thierry TAILLANDIER
Mr Jaques FONTORBE
Mme Michèle ROQUES
Mr Laurent CHABBERT
Mr Cyril MANGENOT
Mme Marie-Claude ROBERT
Mr Daniel CAMP
Mr Jean-François COMBELLES
Mme Claude HUET
Mr David FRANCO
Mme Michelle GAULARD
Mme Véronique LACROIX
Mme Véronique MARAVAL
Mr Mathieu CELARIES
Mr Pascal THIERY
Mme Anna FAURÉ
Mr Bernard TROUILHET
Mr Georges KIRTAVA
Mr Jean-Luc CANTALOUBE

* Commission « **Technique** »

Mr Franck ASTIER
Mr Michael BLANC
Mr Alain BARRAU
Mr Alain HERNANDEZ
Mr Jacques FONTORBE
Mr Patrick RIVIERE
Mr Rémi ROUQUETTE
Mr Laurent CHABBERT
Mr Claude ROQUES
Mr Daniel CAMP
Mr David FRANCO
Mr Jean-François COMBELLES
Mr Manuel DUCOMMAN
Mr Frédéric GAU
Mme Véronique MARAVAL
Mr Gérard MONSARRAT
Mr Pascal THIERY
Mr Eric THIELE
Mr Bernard TROUILHET
Mr Jean-Luc CANTALOUBE
Mr Jean-Luc VALERY
Mr Jean-Marc ZENON
Mr Paul PICOT

* Commission « **Education Culture** »

Mme Dolaine ARROYOS
Mme Nicole ROUTOULP
Mr Jacques BROSSARD
Mme Michèle ROQUES
Mme Bénédicte PACORIG
Mr Nicolas SOREZE
Mme Ambre SOULARD
Mme Jennifer LEURS
Mme Sylvie BASCOUL
Mr Christophe MOREL
Mr Cyril MANGENOT
Mme Aline COUTAREL
Mme Mélanie BOCCALON
Mme Claude HUET
Mme Monique BARTHE
Mme Emilie DE HARO
Mme Nadège BARTHE DE LA OSA
Mme Sarah TRENTI
Mme Véronique LACROIX
Mme Véronique MARAVAL
Mr Gérard MONSARRAT
Mr Mathieu CELARIES
Mme Anna FAURÉ
Mme Karine LEFORT
Mme Valérie SAALI
Mr Jean Pierre GOS
Mr Jean-Luc CANTALOUBE

* Commission « **Sociale** »

Mme Isabelle SOULET
Mme Nadège ANGLES
Mr Alain BARRAU
Mme Chloé FLOTTARD
Mme Michèle ROQUES
Mr Charles MOULY
Mme Christiane ENJALBERT
Mme Sylvie BASCOUL
Mr Raoul DE RUS
Mme Genviève DEFOS
Mme Michèle LALOUX
Mme Françoise HOULES
Mme Michelle GAULARD
Mr Jean-Michel LOPEZ
Mr Gérard MONSARRAT
Mme Isabelle ROBERT
Mme Nathalie BERLOU
Mme Nathalie FABRE
Mr Jean Pierre GOS
Mr Jean-Luc CANTALOUBE

* Commission « Commerce Tourisme »

Mr Sylvian CALS
Mme Mireille GAYET
Mme Isabelle SOULET
Mr Jacques BROSSARD
Mme Ambre SOULARD
Mme Marie-Claude ROBERT
Mme Bénédicte PACORIG
Mme Julie BERGE
Mr Clément SUDRE
Mr Fabien FAGET
Mr Jean MARTINEZ
Mme Claude HUET
Mr Raoul DE RUS
Mme Isabelle CALMET
Mme Michèle LALOUX
Mme Monique BARTHE
Mme Nadège BARTHE DE LA OSA
Mme Véronique LACROIX
Mme Dominique VELLY
Mr Gérard MONSARRAT
Mr Mathieu POUJOL
Mr Pascal THIERY
Mme Anna FAURÉ
Mr Jean-Luc CANTALOUBE
Mr Jean Pierre GOS
Mr Jean-Luc VALERY
Mr Paul PICOT

* Commission « Développement économique »

Mr Michael BLANC
Mme Mireille GAYET
Mme Isabelle SOULET
Mme Nadège ANGLES
Mme Julie BERGE
Mr Clément SUDRE
Mr Fabien FAGET
Mr Alain HERNANDEZ
Mr Michel GUITARD
Mr Thierry TAILLANDIER
Mr Christophe MOREL
Mr Cyril MANGENOT
Mr Jean MARTINEZ
Mr Jean-Paul CHAMAYOU
Mr Jean-Pierre LESCURE
Mr Raoul DE RUS
Mme Michelle GAULARD
Mme Véronique MARAVAL
Mr Pascal THIERY
Mr Jean Pierre GOS
Mr Jean-Luc CANTALOUBE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne ces nouveaux membres et entérine la modification de la composition des Commissions Thématiques susvisées.

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval : Modification statutaire

M. le Président informe l'assemblée que dans sa séance du 13 janvier dernier, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval a adopté les deux modifications de l'article 12 de ses statuts suivantes :

- Augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement de 105 000 € à 110 000 €, correspondant au pourcentage de contribution supplémentaire apporté par les deux nouvelles adhésions en 2021 (Communautés de Communes du Réquistanais et des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisin),
- Dans le cas de futures nouvelles adhésions d'EPCI-FP compétents pour la GEMAPI, augmentation du montant de l'autofinancement de la dépenses de fonctionnement proportionnellement au pourcentage de contribution supplémentaire apporté (montant arrondi à 5 000 € près), approuvée par le comité syndical statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, sans solliciter l'accord concordant par délibération de l'ensemble des EPCI-FP membres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur cette modification statutaire.

- Petites Villes de Demain : Convention d'adhésion

M. le Président informe l'assemblée que le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026).

Par un courrier en date du 3 décembre 2020, la Communauté de Communes et la Commune de Réalmont ont conjointement exprimé leur candidature au programme Petites Villes de Demain. La Commune de Réalmont, labellisée au titre dudit programme par la Préfecture du Tarn, peut bénéficier des crédits de la relance pour le financement de ses projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% et une aide au recrutement de ce chef de projet dédié au projet de territoire), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles (par exemple, projet de réhabilitation de friche en centre-ville).

- **L'accès à un réseau**, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme. Ce Club des Petites villes de demain est en phase de co-construction au premier semestre 2021 avec les collectivités du programme.

- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions** à mettre en place permettant ainsi à l'État et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Le projet de convention d'adhésion Petites Villes de Demain à intervenir a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans ledit programme.

La convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de ladite convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les conditions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain entre la Commune de Réalmont, la Communauté de Communes, l'État et la Région Occitanie.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le projet de convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et autorise le Président à le signer.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Approbation de la modification de droit commun n°1

M. BOURREL rappelle en premier lieu à l'assemblée l'objet de la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) lancé en 2020 en raison d'une erreur de procédure lors de l'élaboration du PLUi.

L'objet de la modification est de permettre, au lieu-dit La Borie Maigre, Commune de Montredon-Labessonnié, la construction d'habitations, l'accueil d'activités agricoles (maraîchage, boulangerie, poulailler, etc.) et sociales en lien avec l'agriculture (sanitaires, zone de camping, gîtes pour l'accueil pédagogique et thérapeutique). Pour cela, il s'avère nécessaire de créer un STECAL et ainsi de passer d'un zonage agricole en une zone à urbaniser (zonage Ahxl) avec création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation ainsi qu'un règlement écrit propre à la zone Ahxl.

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et que les avis des personnes publiques associées justifient d'apporter quelques changements à la modification prévue ,

Considérant que la modification du PLUi telle que présentée à l'assemblée est prête à être approuvée,

Le Conseil Communautaire , **à l'unanimité** :

- approuver la modification n° 1 du PLUi,
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local,
- dit que le PLUi modifié est tenu à la disposition du public.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Lancement de deux révisions allégées

M. BOURREL rappelle à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé le 27 février 2020. Ce document d'urbanisme a vocation à évoluer pour répondre aux ambitions du territoire et s'adapter à des demandes nouvelles correspondant à un intérêt général.

Conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, le PLUi peut être révisé, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables (PADD), lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance.

La Communauté de Communes a reçu la demande de l'entreprise Tarn Enrobés (les actionnaires de la SNC Tarn Enrobés sont 3 groupes de travaux publics, Eiffage Route, Eurovia et Spie Batignolles Malet implantés historiquement dans le département du Tarn) qui souhaite moderniser son usine d'enrobés à chaud (datant de 1997), située sur la Commune de Terre-de-Bancalié (depuis 1988 sur l'ancien site des mines de Peyrebrune en bord du Dadou). Le terrain actuel ne permettant pas la création d'une plateforme de stockage et de traitement d'agrégats d'enrobés pour favoriser l'économie circulaire, l'entreprise a choisi de s'implanter sur un nouveau site plus approprié sur la Commune de Montredon-Labessonnié (de l'autre côté de la carrière Bessac), aujourd'hui classé en zone A (agricole). La production annuelle est en moyenne d'environ 100 000 tonnes d'enrobés.

Par ailleurs, la carrière Bessac a prévu une extension de son périmètre, ce qui a notamment pour conséquence de réduire le tramage du PLUi (article R 151-34 du code de l'urbanisme).

Concernant la concertation de la population, la Conférence des Maires en date du 6 avril dernier propose, pour chaque projet, les modalités suivantes :

- Mise à disposition des éléments d'étude et d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions au siège de la Communauté de Communes. Les remarques et propositions pourront également être adressées à M. le Président par courrier postal et par voie électronique ,
- Mise à disposition des éléments d'étude sur le site internet de la Communauté de Communes,
- Mise à disposition des éléments d'études à la Mairie de Montredon-Labessonnié pendant les horaires d'ouverture habituels,
- Affiche d'information apposée à la Mairie de Montredon-Labessonnié et au siège de la Communauté de Communes.

Considérant que les deux projets ont un objet distinct, réduire une zone agricole pour celui de Tarn Enrobés et réduire une protection pour celui de Bessac et considérant qu'une révision ne peut avoir qu'un seul objet, il est en conséquence proposé de prescrire deux révisions allégées du PLUi.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de prescrire lesdites révisions allégées du PLUi.

PÔLE SERVICE A LA POPULATION

- Action sociale d'intérêt communautaire – Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Aïci Sem Plan »

Mme BASCOUL informe l'assemblée que l'Association « Aïci Sem Plan » a inscrit son projet dans le cadre du développement d'un « Espace Vie Sociale » (EVS) labellisée et conventionnée pour 2021 et 2022 par la CAF du Tarn. Cet espace concourt à la politique d'animation de la vie sociale du territoire en proposant des services et des activités à finalités sociales et éducatives.

Il est en conséquence proposé de valider le partenariat de deux ans par la signature d'une convention de partenariat et d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 3 500 € à l'Association

Le Conseil Communautaire, , **à l'unanimité**, autorise le Président à signer la convention à intervenir.

- Action sociale d'intérêt communautaire – Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Castelroc »

Mme BASCOUL informe l'assemblée que l'Association « Castelroc » conduit dans le cadre de son projet associatif des actions en direction de la jeunesse et des jeunes adultes : chantiers jeunes, stages de découverte des métiers, services civiques. Ces actions concourent à la politique d'animation de la vie sociale du territoire en direction de la jeunesse et des jeunes adultes. Dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir sont précisés les attendus qualitatif et quantitatif.

Il est en conséquence proposé de valider le partenariat de deux ans par la signature d'une convention de partenariat et d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 2 000 € à l'Association.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à signer la convention à intervenir.

- Action sociale d'intérêt communautaire – Subventions de fonctionnement 2021

Conformément aux statuts et aux conventions de partenariat et d'objectifs en vigueur, Mme BASCOUL propose à l'assemblée d'attribuer au titre de l'exercice 2021 les subventions suivantes :

- Petite enfance - structures d'accueil collectif :

Bénéficiaire	Objet	Montant
--------------	-------	---------

Association La Passerelle	Fonctionnement crèche 2021	71 612,00 €
Association La Farandole	Fonctionnement crèche 2021	70 145,00 €
Association Ma 2 ^{ème} Maison	Fonctionnement micro-crèche St-Lieux Lafenasse 2021	56 500,00 €
Association Ma 2 ^{ème} Maison	Fonctionnement micro-crèche Fauch 2021	52 000,00 €
Association O'Petit Bonheur	Fonctionnement micro-crèche 2021	56 500,00 €
Association Les P'tits Bouchons	Prise en charge loyer 2021 Maison Assistantes Maternelles	5 000,00€
Association La Passerelle	Soutien de l'action : mise en place « Café parents »	600,00 €

- Jeunesse – Jeunes Adultes :

Bénéficiaire	Objet	Montant
Association Castelroc	Politique d'animation de la vie sociale du territoire en direction de la jeunesse et des jeunes adultes 2021	2 000,00 €

- Personnes âgées :

Bénéficiaire	Objet	Montant
ADMR de Réalmont	Fonctionnement Service portage repas 2021	8 500,00 €

- Espace de Vie Sociale :

Bénéficiaire	Objet	Montant
Association Aïci Sem Plan	Politique d'animation de la vie sociale du territoire 2021	3 500,00 €

- Soutien financier aux actions et projets associatifs d'intérêt communautaire 2021:

Bénéficiaire	Événement	Modalités	Montant
Association Lombers Sports et Nature	3 ^{èmes} Défis Cathares	Partenariat Communication	850,00 €
Association Castelroc	Fête médiévale 2021	Partenariat Tourisme	1 500,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de retenir ces propositions et de les inscrire au budget primitif 2021.

- Actions environnementales d'intérêt communautaire 2021 : Collecte des films plastiques agricoles usagés

Mme BASCOUL informe l'assemblée qu'à l'image des précédents exercices, la FD CUMA du Tarn a organisé du 29 mars au 2 avril 2021, une nouvelle collecte des films plastiques d'élevage ainsi que des ficelles et filets plastiques.

Pour information, le tonnage total collecté en Centre Tarn s'est élevé à 42 tonnes en 2020.

Cette action de recyclage participant pleinement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, il est proposé d'attribuer à la FD CUMA du Tarn, au titre de l'exercice 2021, une subvention d'un montant de 2 000 € (1 760 € en 2020).

Le Conseil Communautaire , à l'unanimité, décide de retenir cette proposition et de l'inscrire au budget primitif 2021.

PÔLE TECHNIQUE

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés : Extension des consignes de tri - Dépôt de la candidature de la Communauté de Communes

M. CALVIGNAC rappelle à l'assemblée que l'extension des consignes de tri a débuté en 2012 avec l'expérimentation lancée par CITEO.

Le cahier des charges des éco-organismes pour 2018-2022 a été bâti autour de la génération de la démarche : les collectivités étant tenues de s'engager à étendre les consignes de tri d'ici 2022 au travers des contrats type qui les lient aux éco-organismes.

Afin d'inciter cette extension de manière pro-active, CITEO est en contrat avec le Syndicat Mixte TRYFIL jusqu'au 31 décembre 2022 et a récemment publié un Appel à Projets pour l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement des collectivités à l'engagement de projets de transformation des dispositifs de collecte.

La Communauté de Communes a vocation à s'inscrire dans le cadre de cet Appel à Projets visant l'extension des consignes de tri.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 du projet d'extension des consignes de tri dans le cadre de l'Appel à Projets lancé par CITEO.

QUESTIONS DIVERSES

- M. CALVIGNAC informe les Maires des Communes membres que s'ils veulent bénéficier, dans le cadre du Plan de Relance initié par l'État, de l'évaluation de l'état de leurs ponts (d'une ouverture supérieure à 2 m), ils doivent le faire savoir avant le 30 avril prochain.

- Mme ROBERT (Marie-Claude) indique quant à elle que toujours dans le cadre du Plan de Relance, une aide de l'État peut être apportée aux Communes qui ont un projet au niveau de leur cantine scolaire. Dans ce cas, il y a lieu de se positionner d'ici octobre prochain.

La séance est levée à 22 h 40.